VOTRE DOSSIER PERSONNEL EN LIGNE – MANUEL D'UTILISATION

Vous souhaitez consulter ou effectuer des modifications dans vos données (numéro de compte, adresse, …) ou avoir accès à nos formulaires pré-imprimés? Alors suivez le guide et découvrez les différentes possibilités de notre site internet.

1. Allez sur le site internet www.fbz-fse-elec.be et choisissez votre langue

2. Cliquez sur le bouton "LOGIN" en haut à droit de l'écran

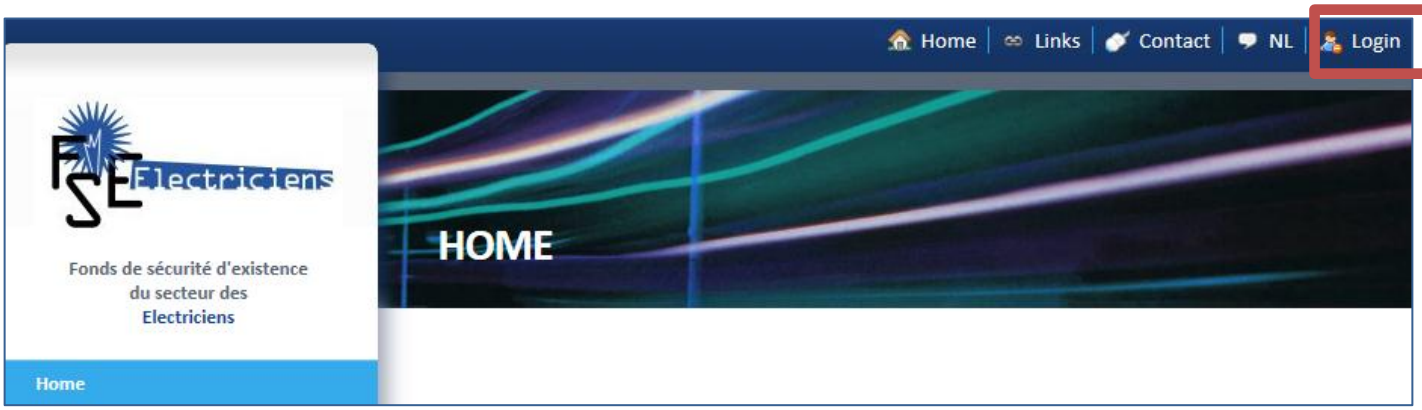

3. L'écran suivant apparaît

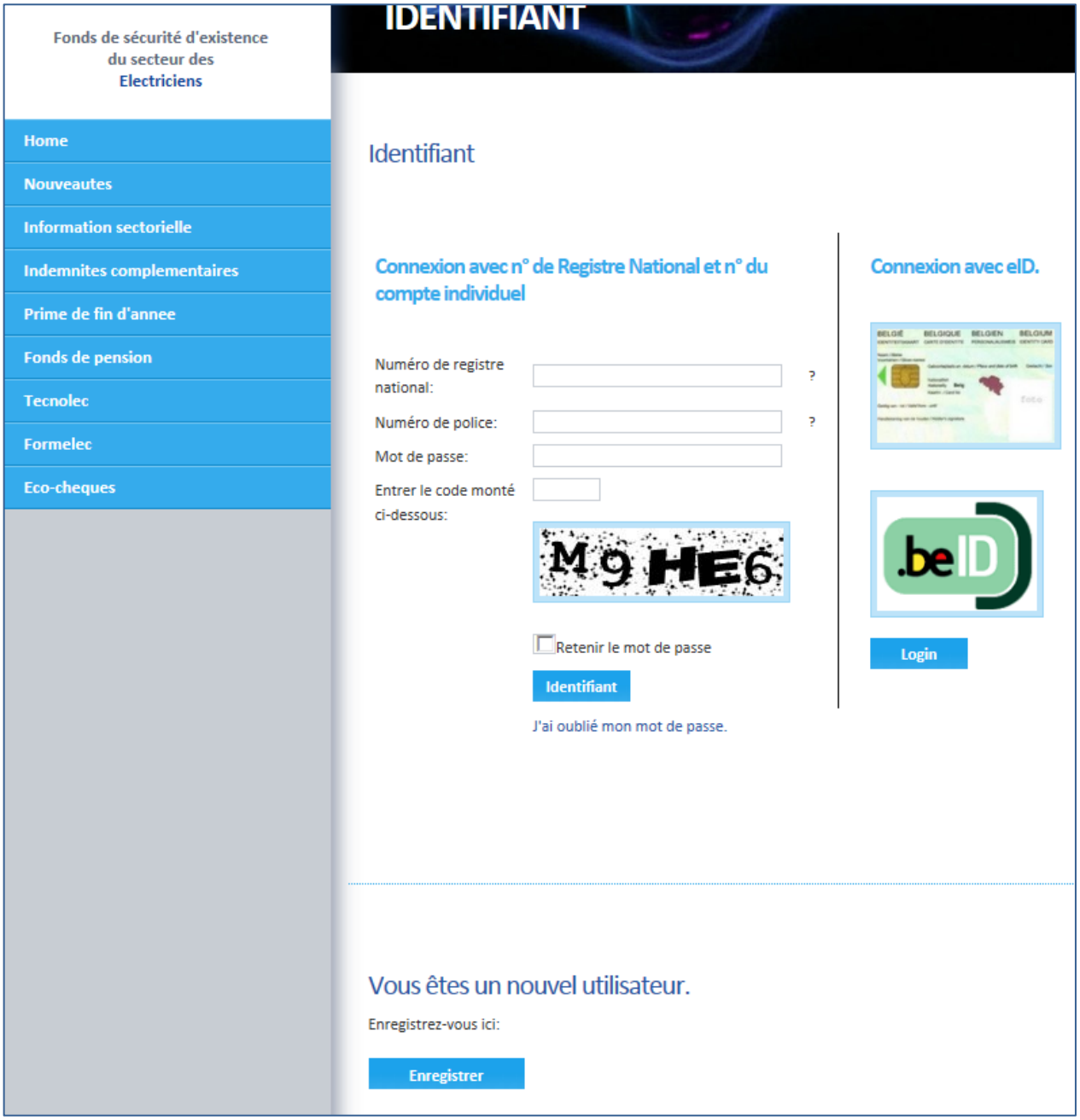

4. Vous pouvez vous identifier à 2 manières:

a. Identifiez-vous avec votre numéro de registre national, le numéro de police et mot de passe

Êtes-vous un nouvel utilisateur? Faites d'abord l'enregistrement (unique):

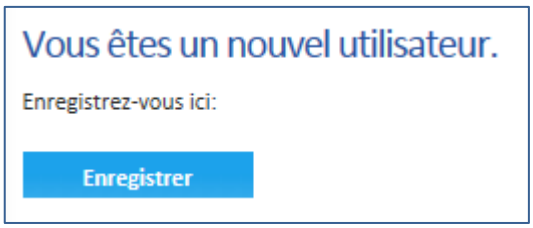

- Votre numéro de registre national se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Ce numéro consiste en 11 chiffres que vous introduisez sans espaces.
- Votre numéro de police est le numéro du compte individuel, attribué par Axa, sur lequel les contributions de votre pension complémentaire sont versées. Vous retrouvez ce numéro sur votre fiche de pension annuelle. Ce numéro consiste en 9 chiffres que vous introduisez sans espaces.
- Introduisez votre adresse e-mail.
- Introduisez une question de sécurité. Cette question de sécurité permettra de retrouver votre mot de passe en cas d'oubli.
- Donnez la réponse sur cette question de sécurité.
- Sauver. Les données seront stockées soigneusement dans votre profil.

  Vous recevrez un mail automatique avec un mot de passe que vous aurez besoin lors de votre identification sur notre site. Il est impossible de répondre à ce mail.
  Lors de votre identification sur le site, nous vous conseillerions de changer ce mot de passe. Cliquez sur la rubrique « gestion de compte » pour choisir le mot de passe de votre choix.

Une fois enregistré et en possession d'un mot de passe, vous pouvez vous identifier:

- Votre numéro de registre national se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Ce numéro consiste en 11 chiffres que vous introduisez sans espaces.
- Votre numéro de police est le numéro du compte individuel, attribué par Axa, sur lequel les contributions de votre pension complémentaire sont versées. Vous retrouvez ce numéro sur votre fiche de pension annuelle. Ce numéro consiste en 9 chiffres que vous introduisez sans espaces.
- Le mot de passe vous a été envoyé par e-mail après l'enregistrement.
- Entrez dans le zone de texte le code montré ci-dessous.
- Cliquez sur le bouton LOGIN.

b. Identifiez-vous par voie de votre carte d'identité électronique

- Introduisez votre carte dans le lecteur.

- Cliquez sur le bouton LOGIN.

- L'écran suivant apparaît:

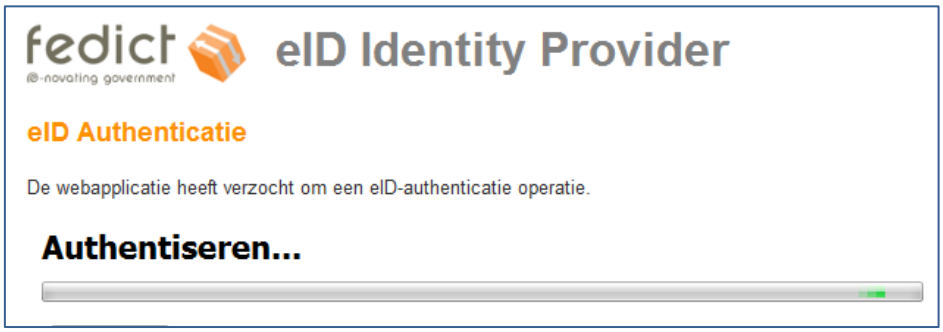

- Cliquez sur OUI si vous souhaitez continuer à vous identifier sur notre site.

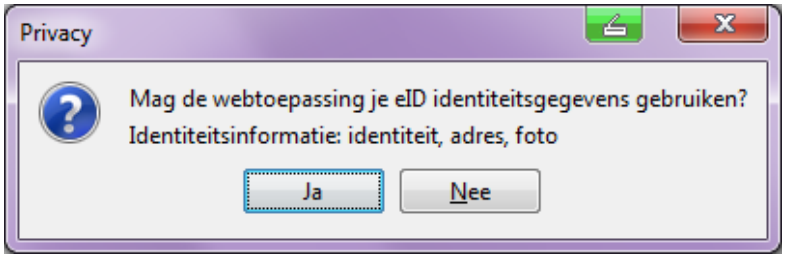

- Identifiez-vous à l'aide de votre code PIN.
  *Le **code PIN** ou « Personal Identification Number » est le code personnel que vous devez introduire chaque fois que vous souhaitez accéder à une application eID ou apposer une signature électronique.*

- L'écran suivant apparaît:

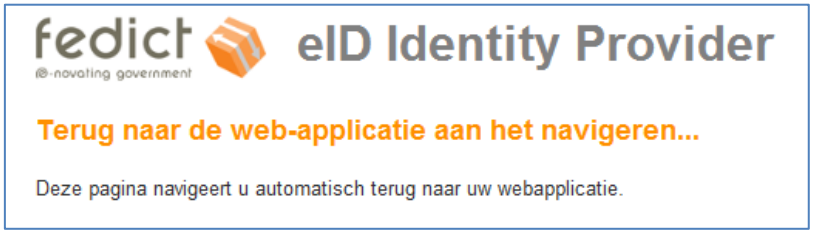
fedict
eID Identity Provider
Terug naar de web-applicatie aan het navigeren...
Deze pagina navigeert u automatisch terug naar uw webapplicatie.

5. Votre dossier personnel en ligne

a. Epargne accumulée

Consultez la dernière situation connue de votre épargne accumulée. Ces données viennent de votre fiche de pension annuelle et montrent une vue global de l'état de votre compte individuel.

b. Gestion de compte

Qu'est-ce que vous pouvez contrôler:

- E-mail
- Adresse
- Numéro de compte
- Numéro de téléphone
- Langue de correspondance
- Mot de passe
- Numéro de registre national
- Numéro de police
- Date de naissance

Qu'est-ce que vous pouvez modifier:

- E-mail
- Adresse
- Numéro de compte
- Numéro de téléphone
- Langue de correspondance
- Mot de passe

Si un changement a été fait correctement, vous recevrez le message suivant:

Dès que le FSE accepte ou rejette le changement, vous recevrez un e-mail confirmant que le changement a été accepté ou rejeté!

c. Formulieren

Sélectionnez un formulaire. Vos données personnelles y seront complétées automatiquement. Vous pouvez sauver, imprimer ou envoyer le formulaire autant que vous le souhaitez !

F1	Demande d'indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire
F2	Demande d'indemnité complémentaire en cas de chômage complet après licenciement
F3	Demande d'indemnité complémentaire en cas de chômage avec complément d'entreprise - Prépension
F5	Demande d'indemnité complémentaire en cas de maladie
F6	Demande d'indemnité complémentaire en cas de crédit temps à mi-temps
F7	Demande d'indemnité complémentaire en cas de fermeture d'entreprise
F8	Promotion de la formation syndicale
F10	Formulaire - Demande de documents
F11	Formulaire - Changement du numéro de compte et/ou d'adresse
-	Demande de transfert individuel des reserves d'une assurance de groupe

d. Payements

Quand vous introduisez auprès du FSE une demande d'indemnités complémentaires en cas de Chômage Temporaire ou en cas de Maladie, il est désormais possible de suivre l'état de votre dossier.

En plus vous choisissez vous-même d'être tenu au courant lorsque l'état de votre dossier change.

Vous y trouverez les éléments suivants:

- le mois dans lequel vous étiez au chômage temporaire ou malade
- le nombre d'allocations demandées
- le calcul du brute au nette
- l'état
    - **payé**: l'indemnité a été payée sur votre compte
    - **calculé**: l'indemnité est prête à être payée lors de notre prochain payement
    - **enregistré** : nous confirmons bonne réception de votre demande. Vous avez droit au payement après avoir respecté une période de carence de 30 jours.
    - **Fin droit** : vous avez atteint le nombre maximum des allocations.
    - **Pas de droit** : vous n'avez pas droit au payement de cette indemnité complémentaire.
    - **A traiter** : nous confirmons bonne réception de votre demande. Votre indemnité ne pourra être payée qu'après réception d'un dossier complet. Nous vous fournirons nos instructions.
- la date de payement

Mois	Nombre d´allocations	Brut	Précompte	Net	Etat	Date de payement	
Mar 2013	40,0	340,00	68,00	272,00	Payé	09 Mar 2013	+ info
Fév 2013	40,0	340,00	68,00	272,00	Payé		+ info

Cliquez sur **+info** pour voir le détail de l'opération.

Détail paiements (Maladie)
Date de début: 01 Jan 2011
Date de fin: 30 Jan 2011
Date de paiement: ---
État: Enregistré (Nous confirmons bonne réception de votre demande. Vous avez droit après avoir respecté une période de carence de 30 jours calendrier débutant le premier jour de l'incapacité de travail.)
Montant journalier: 0,00
Nombre de jours: 0,0
Brut: 0,00
Précompte: 0,00
Net: 0,00
Compte bancaire: ---
Raison ---
Fermer

Souhaitez-vous imprimer une attestation des indemnités qui ont été payées? Pas de problème!

Cliquez sur “Imprimer”

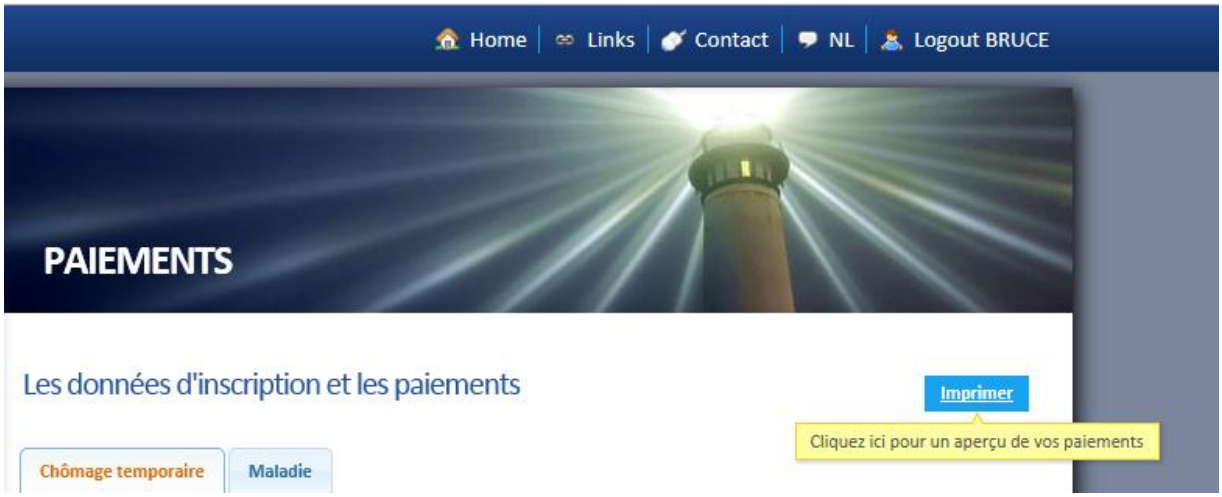

Encodez les paramètres

Le rapport suivant apparaît

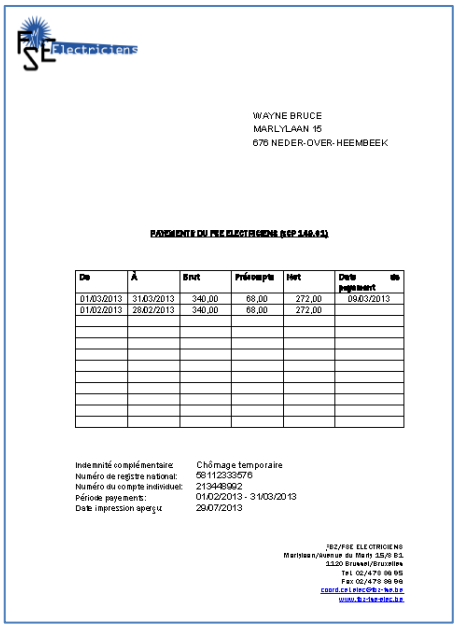

6. Besoin d'aide?

Pour les questions techniques concernant l'eID, cliquez sur le formulaire de contact en ligne de Fedict ou consultez le site www.eid.belgium.be

Pour des questions opérationnelles concernant l'eID, contactez le Helpdesk au numéro 02/518.21.16

Pour des problèmes de connexion, consultez http://eid.belgium.be/fr/utiliser_votre_eid/besoin_d_aide/

Pour des questions par rapport à votre dossier, contactez le FSE au numéro 02/478.86.95